



# COMMUNE DE LOUDENVIELLE

## Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL  
DU 22 DEC. 2020

Direction Départementale des Territoires  
des Hauts-Pyrénées  
SIEGE: 65004  
BP 1349 - 3 rue Lorcet  
65013 TARBES cedex

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle : 1/5000  
© IGN-SD PARCELLAIRE © protocole Ministère - IGN - 2013 édition 2013  
Réalisation : Direction Départementale des Territoires des Hauts-Pyrénées

Date : Juin 2020

### LEGENDE :

#### ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone bleue : constructible sous conditions
- Zone rouge : inconstructible (sauf cas particulier : voir règlement)
- Zone jaune : inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particulier : voir règlement)
- Zone jaune : Constructible sous conditions - Avalanches exceptionnelles (AE)
- Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés
- Hors zone d'étude

#### Indices des zones :

- I Inondation
- T Torrentiel
- C Chutes de blocs
- G Glissement de terrain
- A Avalanche
- AE Avalanche exceptionnelle

